**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 5 (1867)

**Heft:** 23

**Artikel:** Littérature romande : suite

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-179378

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

#### PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

# Littérature romande.

II.

La Suisse romande. Ses divers aspects Principales époques de son histoire.

Un littérateur genevois, M. le professeur Amiel, donnait, il y a bientôt vingt ans, dans son remarquable travail sur le mouvement littéraire de la Suisse romande, cette brillante définition de notre contrée bien-aimée:

- « Appartenant par son nom de roman à une race européenne, et par son nom de Suisse à un groupe géographique, à un territoire politique et à une histoire spéciale, la Suisse occidentale ou de langue française, est, pour le géographe, ce coin de terre triangulaire qui s'interpose entre la France, la Savoie et la Suisse de langue germanique, établie en équilibre sur la ligne de partage des eaux de l'Europe et versant équitablement ses fleuves au nord et au midi;
- » Pour le linguiste, c'est le prolongement des langues d'or et d'oc qui, toutes deux représentées dans les dialectes du pays, ont pour frontière à peu près la même ligne de partage que les eaux;
- » Pour le statisticien, c'est ce demi-million d'hommes peuplant les cantons de Genève, Vaud et Neu-châtel en entier, ceux de Berne pour un cinquième, du Valais pour un tiers, et de Fribourg pour la moitié, et se distribuant, pour la religion, en 300,000 réformés, groupés au centre, et 200,000 catholiques, dispersés à la périphérie;
- » Pour le commerçant, c'est le pays de l'horlogerie, de la bijouterie, des vins, des banques, etc.;
- » Pour le théologien, c'est l'asile du protestantisme français, le berceau et la pépinière des Eglises d'E-cosse, de France, de Hollande;
- > Pour le voyageur, c'est la ruche active, laborieuse, le peuple aux mœurs solides, au caractère et à l'esprit ferme et mordant;
- » Pour l'historien, c'est la patrie de Calvin, de Le Fort, de La Harpe, de Davel, la terre d'essai de toutes les révolutions religieuses et politiques;
- » Pour le savant, c'est là qu'enseigna la théologie austère du xvi siècle, là qu'ont brillé et que brillent les sciences physiques et naturelles, les Trembley, les De Saussure, les Bonnet, les De Candolle;
  - » Pour l'artiste, c'est la mère de Petitot, de Gri-

moux, de Léopold Robert, de Lugardon, de Hornung, de Diday, de Calame;

- » Pour la littérature, c'est la terre natale de Rousseau, de Mme de Staël, de Mme de Charrière, de Benjamin Constant, de Sismondi, de Töpffer, de Vinet, etc., etc.;
- » Pour le Vaudois, le Genevois, le Neuchâtelois, c'est tout cela ensemble, et bien autre chose encore, c'est le pays des grands lacs et des horizons aimés, le sol des souvenirs, des espérances, c'est le passé et le présent; en un mot, c'est la patrie.... »

Nous arrêtons ici cet aperçu, un peu long peut-être, mais nécessaire avant d'entrer en matière, car la littérature est la vie nationale manifestée par la parole écrite; elle doit donc comprendre les œuvres de toute espèce, qui enrichissent le fonds national des connaissances ou des pensées et non pas les œuvres seulement qui ont le beau, soit pour accompagnement, soit pour but.

Essayons maintenant de caractériser les rapports du pays romand avec le reste de la Suisse, les traits particuliers des contrées qui le composent, et les principales phases de son histoire.

Au centre de la Suisse est le massif du St-Gotthard, où les principaux fleuves de l'Europe prennent leur source et dont les gradins sont habités par des populations alpestres, avec leurs mœurs et leurs institutions démocratiques si originales.

Dans les diverses directions rayonnent trois groupes de peuplades alliant le caractère alpestre aux civilisations française, italienne et allemande.

Ces groupes renferment chacun plusieurs cantons, dont les différentes peuplades ont leur physionomie, leur caractère bien tranché et dont le territoire offre les traits les plus variés.

Ainsi le groupe romand ou Transjurane, qui est sur les deux versants du Rhône et du Rhin, renferme trois systèmes de montagnes: les Alpes, le plateau et le Jura. Au centre, le canton de Vaud a son haut et son bas pays; Valais est composé de la profonde vallée du Rhône supérieur; Genève forme un petit bassin à l'extrémité occidentale du Léman, encadré par les Alpes et le Jura qui ne l'atteignent pas. Au nord du canton de Vaud sont les vallées qui se prolongent entre les sommets boisés du Jura neuchâtelois et bernois, que baignent les lacs de Neuchâtel et de Bienne; à l'est le territoire fribourgeois, qu'arrosent la Sarine et la Broie.

La Transjurane a formé, pendant plus de mille ans, dès l'introduction du christianisme et la fondation du premier royaume burgonde jusqu'à la Réformation, un petit monde à part et assez uni, malgré le fractionnement qui caractérise le moyen-âge, un Etat presque indépendant ayant de fréquents et nombreux rapports avec la Savoie et la Franche-Comté, dont les populations avaient la même origine, la même langue et les mêmes mœurs.

Les guerres de Bourgogne, qui précédèrent la Réformation du xvi° siècle, amenèrent le morcellement de la patrie romande et son assujétissement aux ligues suisses. Genève seule proclama et maintînt son indépendance, pendant que le Léman sépara les pays romands, soumis au joug allemand, de ceux soumis à celui des Italiens du Piémont.

Ce fut 250 ans plus tard, en 4798, que la Révolution, brisant le joug des oligarchies suisses, émancipa l'ancien Pays-de-Vaud, sans reconstituer son unité. La Confédération de 1803 reçut le canton de Vaud comme un Etat libre et indépendant, pendant que Genève, Valais, Neuchâtel et le Jura, durent subir la domination française jusqu'en 1814, que cessa cette odieuse spoliation.

Pendant la période de 1815 à 1830, les populations romandes furent plus ou moins sous tutelle; ce n'est guère que depuis les révolutions cantonales qui suivirent 1830, qu'elles commencèrent à se connaître et à se développer librement, à compter davantage dans les affaires fédérales. Une vie nouvelle se manifesta de toutes parts dans cette contrée dont Vaud et Genève étaient devenus les points lumineux.

Les nouvelles destinées qui ont été faites à la Suisse depuis la reconstitution fédérale de 1848 ont amené l'émancipation de Neuchâtel, de Fribourg et du Valais, et créé de nouveaux foyers littéraires dans la Suisse romande.

Dans un prochain article, nous essaierons de faire connaître l'époque transitoire entre la fin de la domination romaine et la proclamation de l'indépendance transjurane, qui est caractérisée par l'introduction du christianisme, l'invasion des races germaniques et les commencements de la langue romane.

Alex. M.

### Remarque historique.

Il est bien difficile de dire quelque chose de nouveau sur le major Davel; son entreprise a été racontée par maint historien, et nous possédons plusieurs relations très-complètes de cette épisode de notre histoire nationale. Tout ce que nos archives et nos bibliothèques ont pu fournir d'intéressant, sur le premier martyr de notre indépendance, a été utilisé; il n'y aurait donc que les traditions orales qui puissent mettre au jour quelque fait qui aurait échappé aux recherches historiques. C'est ce qui a eu lieu, à l'occasion de l'arrivée dans notre ville, en 1850, du magnifique tableau de notre compatriote Gleyre, représentant le major Davel sur l'échafaud.

A la vue de cette belle toile, l'histoire du major revînt sur le tapis; toutes les conversations roulaient à la fois, et sur le chef-d'œuvre du peintre, et sur le sujet qui l'avait inspiré. Ce fut dans ce moment-là qu'une personne de Lausanne, qui ne nous est pas connue, adressa au *Nouvelliste vaudois* les lignes suivantes, signalant une circonstance très-curieuse du procès de Davel, qui n'est rapportée par aucun historien. Soit que cette communication ait échappé, dans le temps, à l'attention de plusieurs, soit qu'elle ait eu le sort de tant d'autres, qui passent aussi rapidement que le numéro du journal qui les publie, nous avons pu nous convaincre qu'elle est très-peu connue.

L M

- « L'exposition du tableau du major Davel rappelant, dans le public, cet épisode de notre histoire, je crois devoir vous communiquer un souvenir d'enfance.
- » Dans le registre du conseil des deux-cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723, folios 247 et suivants, on lit, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise du major Davel.
- » On lit ces mots, en marge du folio 250: Les 3 feuillets suivants ont esté couppés par ordre et en présence de tout le corps du conseil, le 9 apvril 1723, ce qui laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits et des vérités qui semblaient devoir être ensevelies pour toujours dans la nuit des temps.
- » La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune, et voici ce qui a été transmis verbalement, par les descendants de quelques acteurs de ce drame, sur ce qui s'est passé au conseil des deux-cents.
- » Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le conseil fut divisé d'opinions; une grande majorité accusa de haute trahison la démarche du major Davel, et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que le fait a été accompli; une autre partie, considérant M. Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fit évader du pays et étouffer ainsi cette affaire, mais une fraction de ce conseil, plus déterminée, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers lui et proposa plutôt d'entrer dans les vues du major Davel, de faire un appel aux troupes présentes et de profiter des embarras où se trouvait alors le canton de Berne pour en secouer le joug et se rendre indépendants.
- » Un des membres du conseil, qui faisait partie d'une famille alors puissante et nombreuse, protesta avec plus d'énergie que les autres, et prit hautement le parti du major Davel, en accusant le conseil de trahison, de làcheté.
- » Une action criminelle fut intentée contre ce membre, et il fut condamné à un emprisonnement à vie, dans une des cellules de l'Evêché; mais Leurs Excellences de Berne commuèrent la sentence en un arrêt forcé, pendant sa vie, dans sa maison, rue Madelaine, où il termina ses jours après trente années de réclusion<sup>4</sup>.
- ¹ Des personnes qui ont consulté, à ce sujet, de vieux parchemins, nous assurent que le membre du conseil des deux-cents dont il est question, s'appelait Vulliamoz, et qu'il habitait la maison de la rue Madelaine, aujourd'hui le nº 11.